

Suites au rapport d'évaluation de la Commission

Québec, le 14 février 2013

Monsieur Alain Dufresne
Directeur général
Collège radio télévision de Québec inc.
751, côte D'Abraham
Québec (Québec) G1R 1A2

Objet : Suivi de l'évaluation de l'application de la politique d'évaluation des apprentissages

Monsieur le Directeur général,

Lors de sa réunion du 11 décembre 2012, la Commission a pris connaissance des mesures prises par le Collège radio télévision de Québec inc. pour donner suite à la recommandation qui portait sur l'application des modalités d'évaluation et de révision de sa politique d'évaluation institutionnelle des apprentissages (PIEA).

La Commission avait recommandé au Collège d'appliquer les modalités d'évaluation et de révision de la politique et, le cas échéant, de les préciser. La Commission constate que le Collège, en conformité avec sa PIEA, s'est engagé à aborder, lors de la rencontre annuelle avec les professeurs, l'application de la PIEA du Collège. Au cours de cette réunion, le Collège rappelle aux professeurs les règles établies dans la politique et il en discute avec eux. Cette réunion est aussi l'occasion pour les professeurs de proposer des modifications à la politique; lors de la dernière rencontre tenue en août 2012, aucune modification n'a été suggérée. La Commission juge que le Collège, en mettant à l'ordre du jour l'application de la politique lors de sa rencontre annuelle avec les professeurs, a donné des suites adéquates à la recommandation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Michel Lauzière